



Rappel des techniques d'injections et de prise de sang

+

Rappel BLS-AED-SRC du cours complet (Generic Provider) pour les pharmaciens et les pharmaciennes

Descriptif

Matinée

Répétition / exercices pratiques :

- Injections sous-cutanées et intramusculaires
- Prises de sang veineux et capillaires

Après-midi

Après une explication plus théorique des éléments de base liés à la réanimation cardio-pulmonaire, une série d'exercices pratiques sont exécutés sur divers mannequins. Les gestes sont effectués de manière indépendante mais aussi sous forme de scénarios pour rendre la situation la plus réelle possible.

Le but étant pour les participant-e-s qu'ils/elles puissent développer les compétences suivantes au cours de cette formation :

- ⇒ Exprimer sa motivation et ses expériences en tant que premier intervenant,
- ⇒ Adopter une attitude de prévention des accidents et des maladies,
- ⇒ Connaître les facteurs défavorables aux premiers secours,
- ⇒ Evaluer une situation de premiers secours tout en assurant sa propre sécurité et celle des personnes présentes,
- ⇒ Demander l'aide nécessaire et alarmer correctement les secours,
- ⇒ Reconnaître l'état de conscience ou d'inconscience de la victime,
- ⇒ Installer la personne inconsciente en position latérale de sécurité (PLS),
- ⇒ Reconnaître les caractéristiques typiques de l'arrêt cardio-circulatoire, de l'infarctus du myocarde et de l'accident vasculaire cérébral (AVC),
- ⇒ Ventiler une victime à l'aide d'un pocket Mask,
- ⇒ Effectuer les manoeuvres de désobstruction des voies aériennes,
- ⇒ Réaliser la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation semi-automatique externe dans les situations qui le nécessite,
- ⇒ Obtenir un feed-back sur l'exécution des premiers secours donnés.

Public cible

Pharmaciennes et pharmaciens titulaires d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme étranger de pharmacien-ne-s selon la Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (Art. 50 al. 1 let. d LPMéd) et autres professions médicales universitaires en vertu de la LPMéd.

Conditions d'admissions

- Il s'agit de deux cours de répétition ; le/la pharmacien-ne doit donc les avoir déjà suivis au moins une fois auparavant.
- Déclaration de consentement (responsabilité civile). Les participant-e-s exercent mutuellement les techniques sur leurs collègues.
- Vaccination contre l'hépatite B (recommandations et directives BiG de l'OFSP)
- Dans les situations suivantes, il est vivement conseillé au/à la participant-e de consulter son médecin de famille pour savoir s'il/si elle peut ou non suivre le cours :
 - participante enceinte
 - participant-e hémophile
 - participant-e sous aspirine, anticoagulant ou autre médication fluidifiant le sang

La décision de participation à ce cours ne revient pas au centre de formation.

Buts

Les participant-e-s sont à même de réaliser des injections et des prises de sang à la pharmacie.
Les participant-e-s connaissent l'algorithme de la SRC leur permettant de réagir en cas d'urgence à la pharmacie.

Méthodes

Matin

Exercices pratiques : skills training (simulation) sous la responsabilité de skills trainers (1 responsable de cours par groupe de 6 participant-e-s)

Questions des participant-e-s

Après-midi

Exercices pratiques avec jeux de rôles, scénarios, gestes techniques isolés ainsi qu'un apport théorique par support PPT.

Clôture

- Attestation du cours "Rappel des techniques d'injections et prélèvements sanguins pour les pharmaciens et autres professions médicales universitaires en vertu de la LPMéd". Le cours est validé avec 25 points FPH.
- Certificat BLS AED SRC
Ce cours est validé avec 25 points FPH.
Le certificat est valable 2 ans.

La journée de cours est donc valorisée par 50 points FPH.

Durée/volume

1 jour (09h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00) : 8 leçons

Lieu

Haute école de Santé Fribourg HEdS-FR, Rte des Arsenaux 16a, 1700 Fribourg

Responsables de la formation

Aude Ponchaut, maître d'enseignement

Skills Trainer : professeur-e-s expérimenté-e-s de la HEdS-FR et certifiés instructeurs par la SRC

Coûts : CHF 500.- (ravitaillement et document de cours inclus)

Conditions d'annulation et de désistement

La formation débute uniquement si le nombre de participant-e-s est suffisant. Le paiement des sessions se fait dès réception de la facture d'écolage, avant le début de la formation.

En cas de désistement entre l'inscription et 2 semaines avant le début du cours, 50 % d'écolage est dû à la HEdS-FR. En cas de désistement dans les 2 semaines précédant le cours, la totalité de l'écolage (frais de formation) reste due à la HEdS-FR.

Tout désistement doit être annoncé par écrit auprès du secrétariat « Prestations de service » de la HEdS-FR.

La date de réception du courrier est considérée comme date officielle de désistement.

Vous avez, bien entendu, la possibilité de vous faire remplacer par une autre personne.

Délai d'inscription : 4 semaines avant le cours



22.05.2020